



Droit a la caf et au rsa apres un arret de l'entreprise

Par **marie**, le **26/09/2012** à **07:26**

Bonjour,

Je suis en redressement judiciaire, je suis gérante d'une entreprise qui va arreter et je voudrai savoir si je vais avoir droit au rsa et à l'allocation logement car je ne vais avoir aucun revenus.

Merci de me répondre pour savoir quelles sont les démarches que je dois accomplir.

Cordialement.

Par **edith1034**, le **26/09/2012** à **09:18**

oui dès que vous êtes inscrite à pôle emploi, en qualité de gérante minoritaire vous avez droit aux assedics en qualité de gérante majoritaire vous avez droit pour un certain temps au RSA et aussi à l'allocation logement

pour tout savoir sur les sociétés

<http://www.fbis.net/STATUTS.htm>

Par **cocotte1003**, le **26/09/2012** à **09:21**

Bonjour, pour l'allocation logement, vous allez avoir droit, vous pouvez faire une simulation pour en connaître le montant et avoir les documents nécessaires sur le site internet de la caf ou en allant directement à votre caf, cordialement

Par **marie**, le **26/09/2012** à **13:53**

Merci de vos réponses , je vais m'en occuper.Cordialement